

INTERPELLATION

Auteur CVPO, par Aron Pfammatter
Objet Procédure d'autorisation de construire: où est-ce que ça coince?
Date 09.05.2019
Numéro 5.0422

C'est une plainte récurrente de la part des communes et des privés: depuis quelques années, la procédure de consultation auprès des services cantonaux pour les autorisations de construire dure trop longtemps. Les rapports des services qui en résultent finalement sont parfois terriblement creux. Il est clair que les communes ne devraient pas envoyer à Sion toutes les demandes de construire. Il est aussi clair que, comme nous l'exigions dans une intervention acceptée, tous les services potentiellement concernés n'ont pas à s'exprimer, ou que cela devrait relever de la décision des communes.

Le contre-argument du canton comme quoi certains dossiers ne sont pas complets est aussi bien connu.

Toutefois (et c'est peut-être une perception subjective), c'est généralement le même Service qui ne s'exprime qu'après plusieurs mois, après plusieurs rappels. La réputation de tous les autres services en souffre aussi, étant donné que le citoyen voit les consultations du canton comme un tout.

Conclusion

Quelle est la durée moyenne de traitement des dossiers de demandes de construire déposés par les communes chez les quatre services le plus souvent impliqués, à partir de la réception du dossier complet?